

### 2.3.1 « Chardonchamp »

Le hameau «Chardonchamp» se localise aux abords Nord-Ouest du site photovoltaïque, à une altitude comprise entre 100 et 117m. Le hameau est traversé par la ligne TGV reliant Bordeaux à Paris. Il est construit autour d'un axe routier, où s'égrènent plusieurs habitations, entourée par des paysages ouverts de champs.

Le site de projet est en contact direct avec les habitations de la fin de la rue des Cosses. Cependant, une végétation dense empêche toute perception depuis ces dernières. Etant un point haut, il est par contre visible depuis les percées de la rue principale du village, ainsi que depuis un petit parc de loisirs. La végétation arbustive voire arborée présente sur les abords du site forme un écran qui en dissimule une partie.



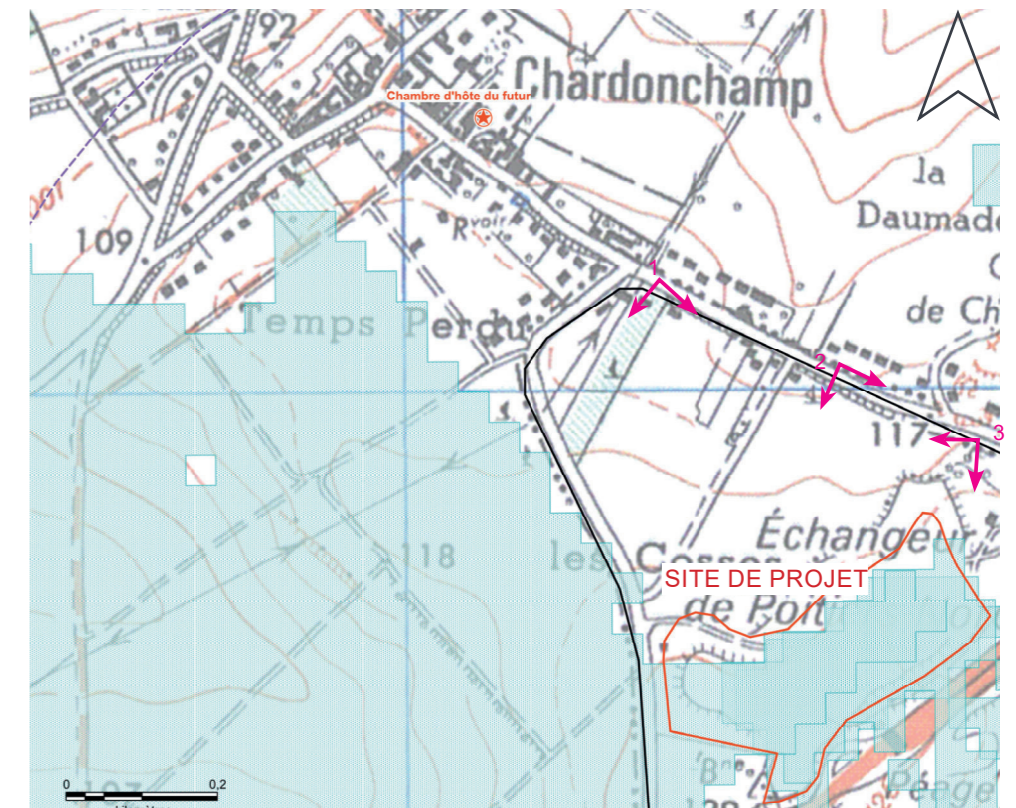
1. Vue sur le site de projet depuis le parc de Chardonchamp



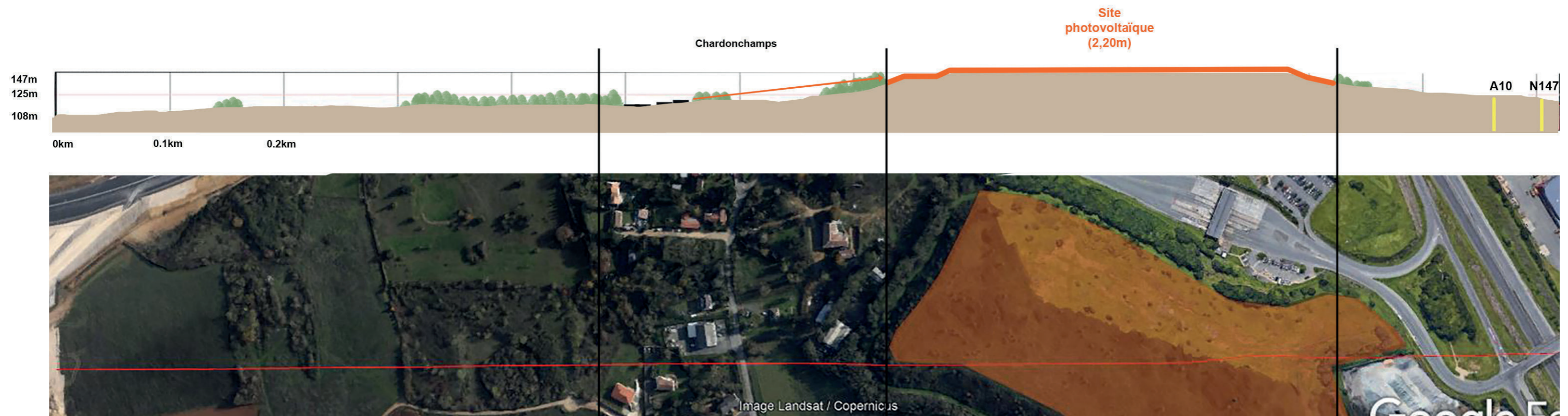
2. Depuis la rue des Cosses



3. Au cœur des habitations, vers le Sud



Carte zoomée du hameau avec ZVI



Source : Google Earth Pro / Assemblage: BE Agence B. Jardins & Paysages

### 2.3.2 « Le terrier de la folie »

Le hameau «Terrier de la folie» se situe dans le prolongement de la zone industrielle de la République à une altitude comprise entre 84 et 100 m. Encaissé, il ne présente aucune vue dégagée. La seule visibilité du hameau lui-même est depuis la D910 qui le traverse.

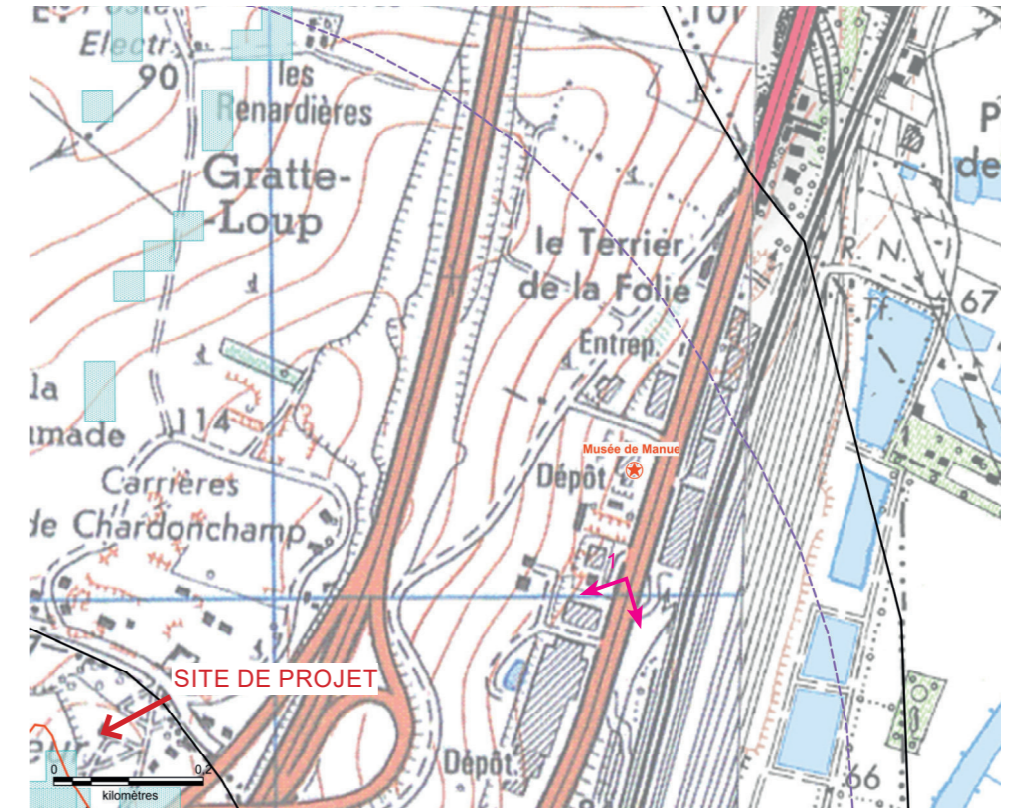
Malgré sa proximité au site photovoltaïque, son encaissement ainsi qu'une large trame arborée empêchent toute covisibilité entre les deux éléments. De même, l'intérêt touristique du Musée de Manuel, très inscrit dans le vocabulaire de la zone d'activité, n'est en aucun cas impacté par le site.



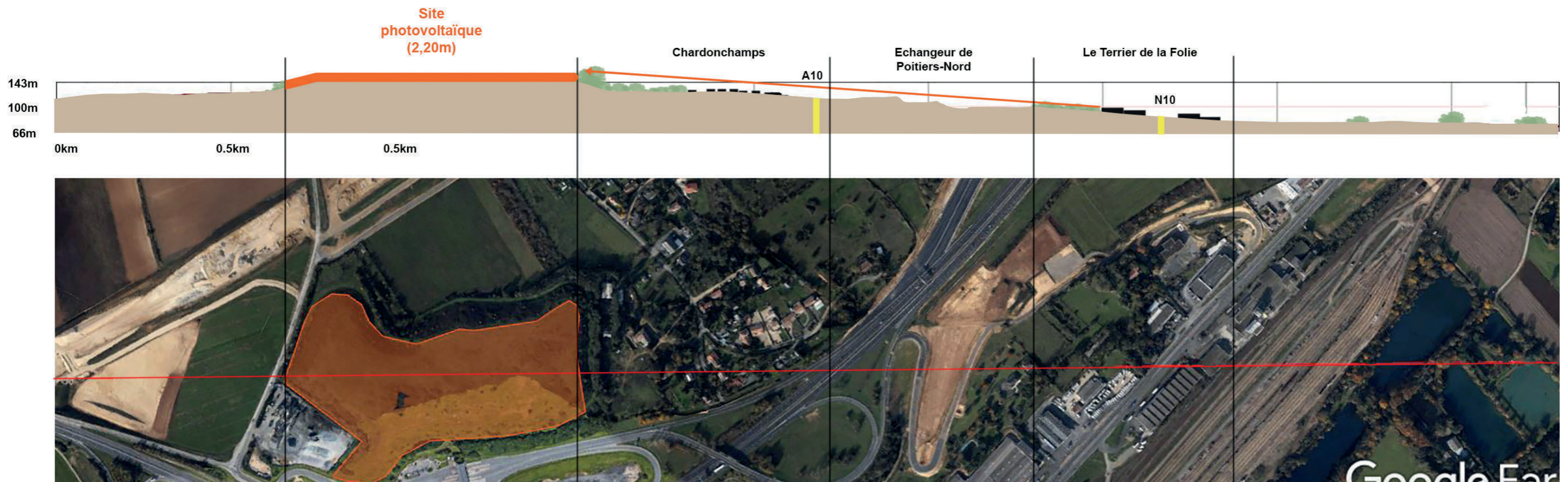
1. La zone d'activité depuis la D910, légèrement encaissée



Le Musée de Manuel



Carte zoomée du hameau avec ZVI



### 2.3.3 « Clotet »

Le hameau «Clotet» se trouve sur la rive opposée du Clain, à une altitude comprise entre 70m et 108m. Il est surplombé par le pont de la N147. Les habitations sont réparties le long de la route, principalement sur le côté Est. De l'autre côté de la route, au bord du Clain, on trouve de nombreuses parcelles de jardins, ainsi que des boisements.

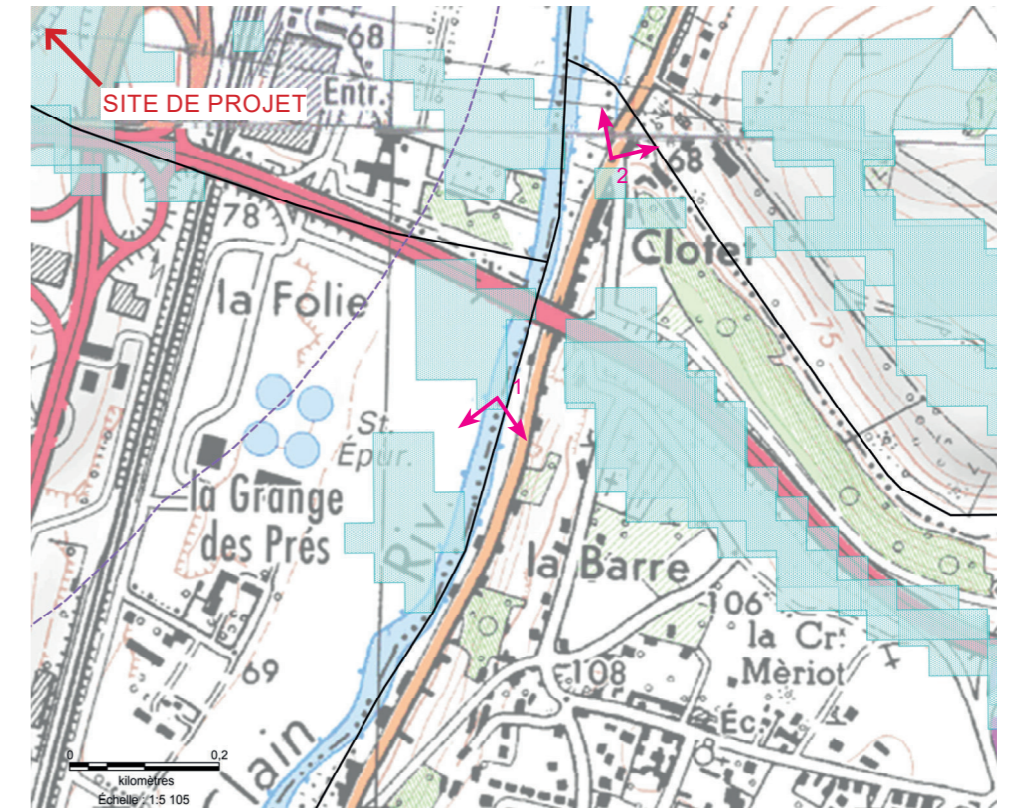
La végétation se trouvant le long du Clain dissimule complètement la rive opposée et supprime donc toute perception du site photovoltaïque.



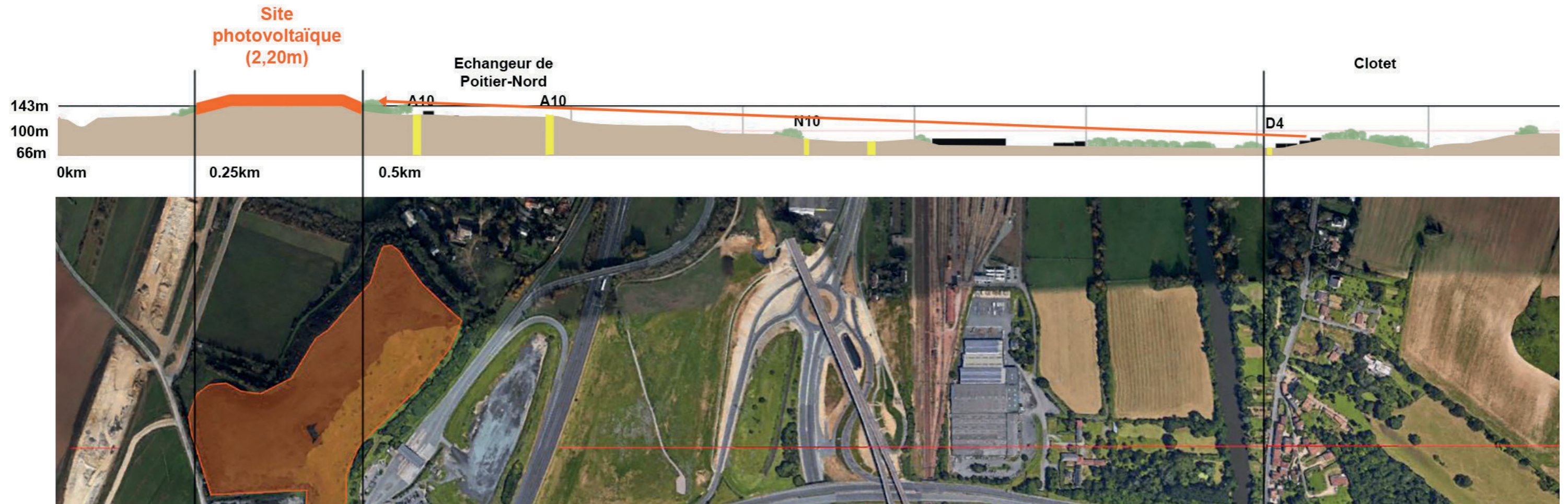
1. Clotet sous le pont de la N147



2. Le long de la rue principale



Carte zoomée du hameau avec ZVI



### 2.3.4 « Zone industrielle de la République »

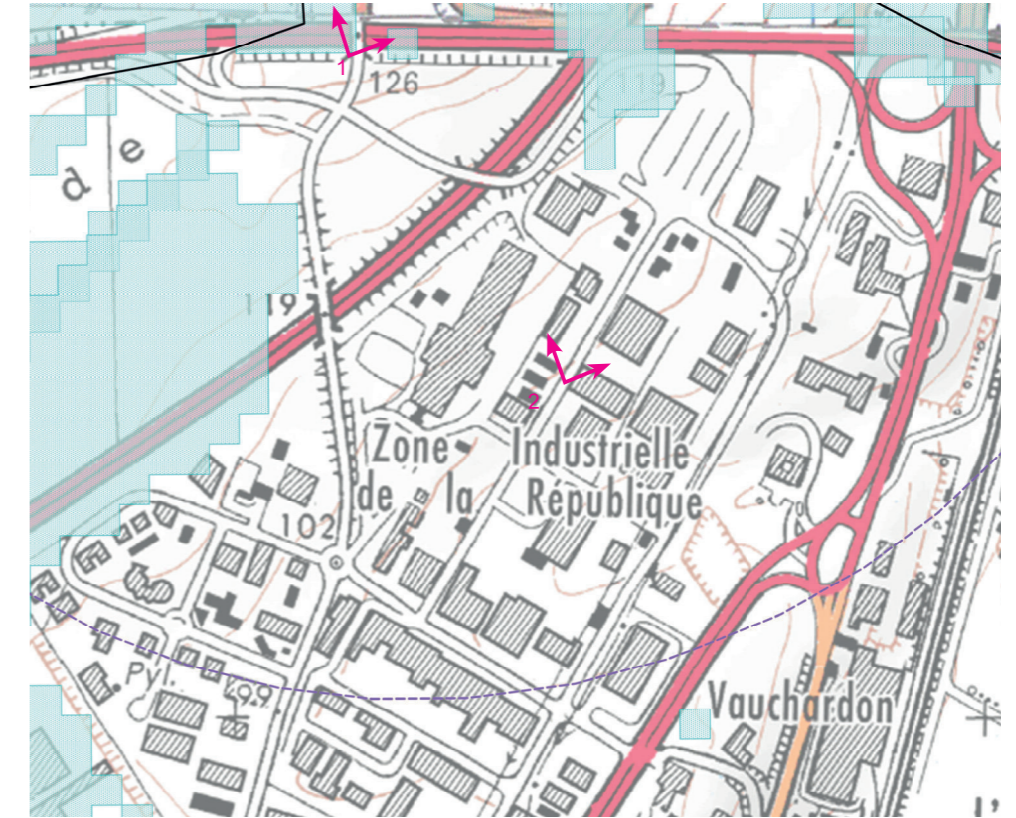
La zone industrielle de la République se situe dans le prolongement du tissu urbain de Poitiers. Elle est au cœur des différents axes principaux : l'A10, la N10, et la N147 qui la surplombe. Elle se situe à une altitude de 102 m environ, encaissée par rapport à la N147 qui la sépare du site photovoltaïque. Ainsi, grâce à une large différence de dénivelé, ce dernier n'est pas visible depuis la zone industrielle.



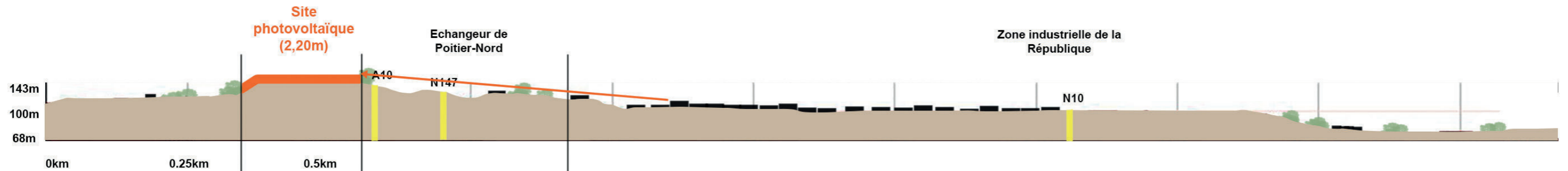
1. Vers le site photovoltaïque, depuis le pont traversant la N147 et surplombant la ZI



2. Au coeur de la zone industrielle de la République



Carte zoomée du hameau avec ZVI



### 2.3.5 « Échangeur Poitiers-Nord »

L'échangeur Poitiers-Nord est constitué du péage de l'A10 entre Bordeaux et Paris, ainsi que de deux aires de stationnement. Il est longé par la N147 au Sud. Son altitude est d'environ 125 m.

Le péage et son parking sont en contact direct avec le talus du site photovoltaïque et présentent donc une covisibilité avec ce dernier. Cependant, la végétation déjà présente sur le talus atténue cette perception. Le caractère routier et industriel de la zone ne présente pas de véritable sensibilité en regard d'un site photovoltaïque, qui devrait s'inscrire dans ce vocabulaire.



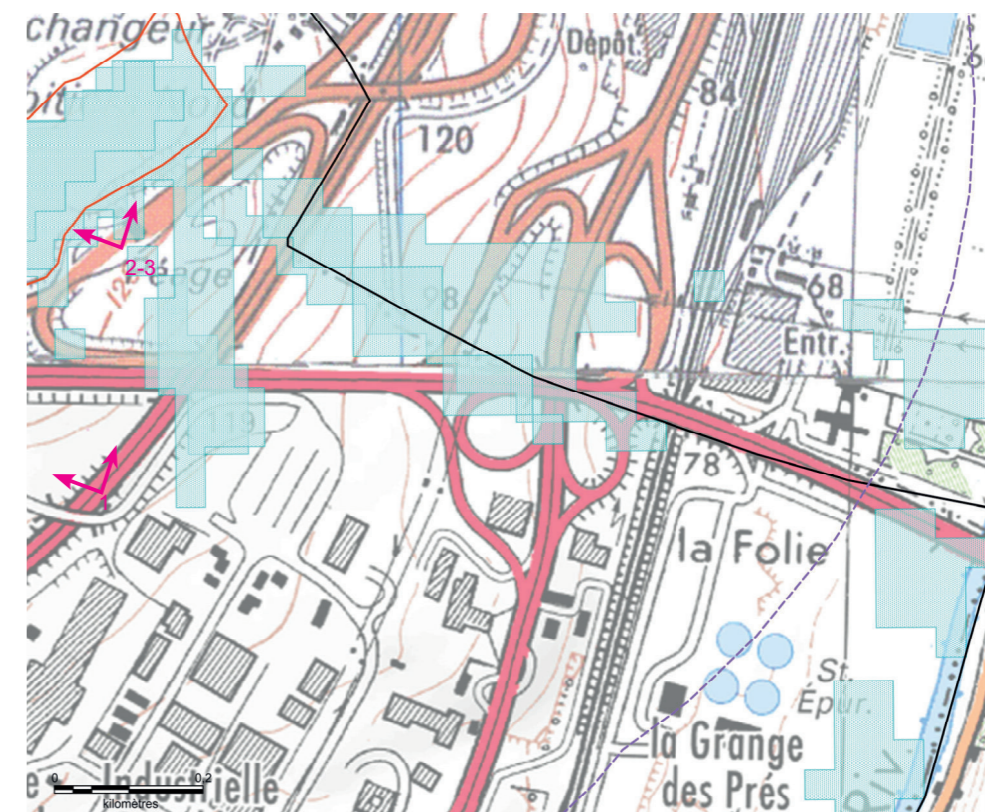
1. Depuis l'A10



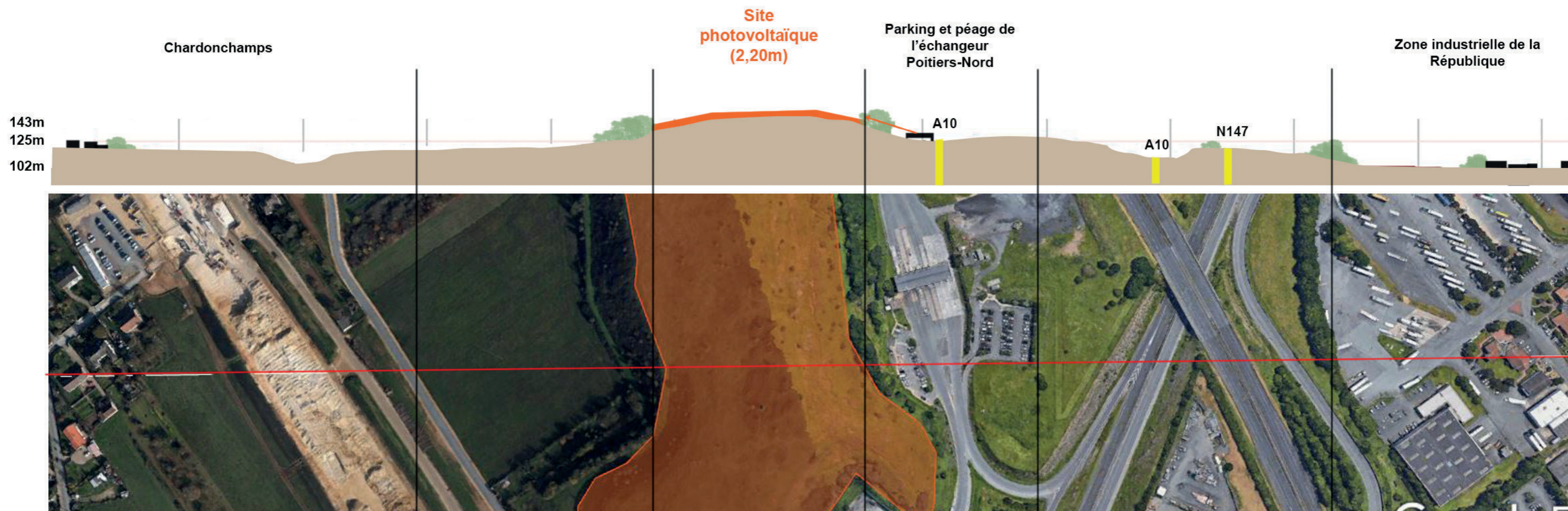
2. Sur le parking du péage au pied du site



3. Le péage



Carte zoomée du hameau avec ZVI



### 2.3.4 « Salvert »

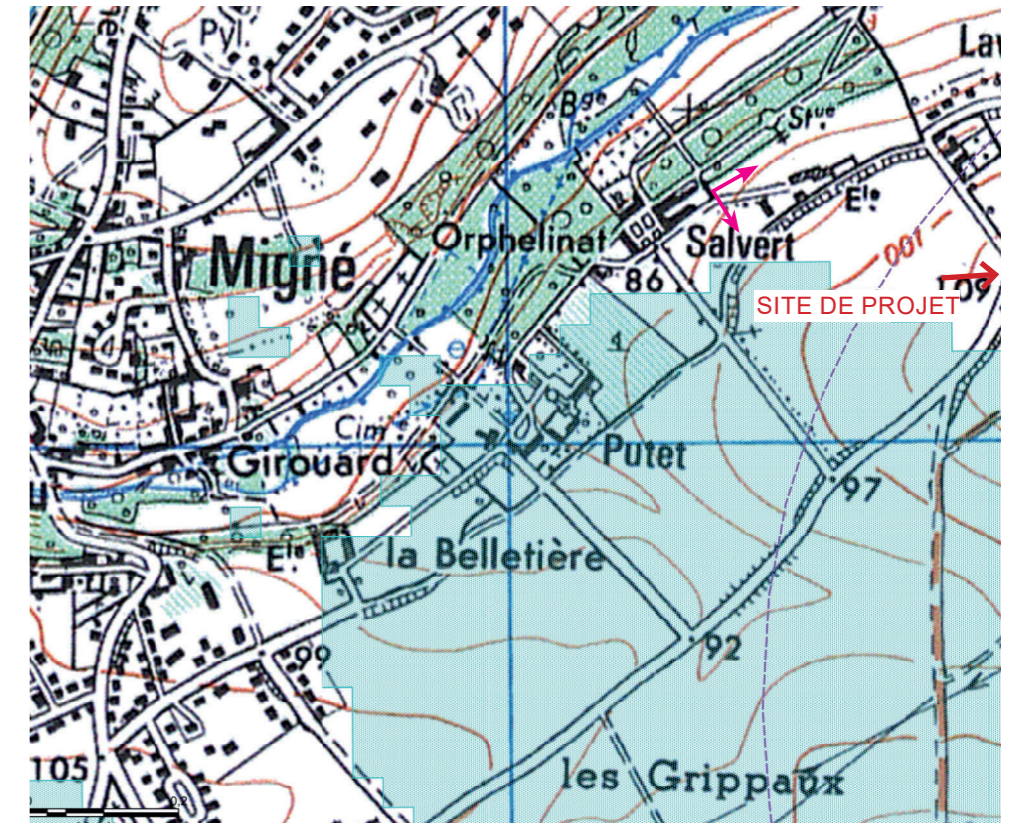
L'orphelinat de Salvert, non répertorié, se situe à la limite de l'AER. Ancien orphelinat, il accueille aujourd'hui une communauté religieuse. Ce bâtiment n'est pas inscrit ou inventorié, mais il est le plus proche du site de projet et en covisibilité directe avec ce dernier, dont il est uniquement séparé par de larges plaines cultivées. La zone de projet est visible depuis «Salvert» de manière ponctuelle car un écran arboré est présent au cœur de son enceinte. La ZIP présente donc une sensibilité faible.



L'orphelinat de Salvert



1. Depuis le route de Chardonchamp



Carte zoomée du hameau avec ZVI



## 2.3 Synthèse de l'analyse du patrimoine et de l'habitat

### SYNTHÈSE DES ENJEUX DU PATRIMOINE ET DE L'HABITAT

L'inventaire patrimonial et touristique met en évidence une concentration de sites dans la partie Sud de l'aire d'étude, qui comprend le centre ancien de Poitiers. Elle met aussi en avant la présence de nombreuses zones inscrites le long du Clain, dont certaines dans l'aire d'étude intermédiaire.

Le centre ancien de Poitiers comprend de nombreux monuments remarquables, mais n'est pas impacté par le futur site photovoltaïque de par son éloignement, un tissu urbain dense et la topographie qui n'amène aucune visibilité dans cette zone. Hors Poitiers, on retrouve quelques églises et châteaux, l'Église de Sainte-Croix et le château d'Auxance à Migné-Auxances, mais aussi le château de Vayres à Chasseneuil-du-Poitou. Dans l'aire d'étude intermédiaire, les rives du Clain comportent trois sites classés : le parc de Puy Mire et les roches du Clain en haut du coteau de Buxerolles, et le site des roches du Pourteau en fond de vallée mais aucune sensibilité n'est à attendre.

L'analyse de la visibilité théorique du projet et les visites de terrain ont révélé que la visibilité du site est limitée aux plaines ouvertes sur les plateaux en raison de l'altitude du site lui-même. Cependant aucune visibilité ou covisibilité depuis les différents sites patrimoniaux et touristiques n'est à envisager. En effet ces derniers bénéficient souvent d'un tissu urbain dense, comme au centre-bourg de Migné-Auxance ou de

la protection de ripisylves omniprésentes dans le cas des zones inscrites de Buxerolles ou du patrimoine de Chasseneuil-du-Poitou.

On retrouve seulement des perceptions faibles ou nulles depuis les villages. En effet, comme pour le paysage, les ripisylves jouent un rôle d'écran protecteur. Depuis la partie Ouest, la complexité du réseau routier et des zones industrielles amène un impact très réduit de la ZIP. Une visibilité est cependant à envisager depuis le hameau de Chardonchamp. Situé à proximité du projet au cœur des cultures, il présente des points de vue ouverts et dégagés vers le site photovoltaïque. De même, le hameau de Salvert, qui abrite l'orphelinat de la communauté religieuse présente une covisibilité avec le site de projet.

Le site s'inscrit dans un réseau routier au maillage complexe, au croisement de plusieurs routes principales : l'A10, la D910 et la N147. Ainsi une visibilité est à envisager depuis ces trois axes ainsi que depuis le péage de l'A10 qu'il surplombe. Cependant, il pourra s'inscrire aisément dans le caractère routier et industriel de ces zones.

	Aires d'étude	Sensibilité
Eléments patrimoniaux et touristiques protégés	<b>AEE (5 km)</b>	
	<b>Avanton</b> : Eglise Saint-Laurent (INV), Château d'Avanton ► Enjeux nuls de co-visibilité en raison de la situation éloignées et des boisements	
	<b>Biard</b> : Ancienne bonneterie (INV) ► Enjeu nul de covisibilité en raison de la ripisylve de la Boivre	
	<b>Biard</b> : Vallée de la Boivre (inscrit), Site de la Casette (inscrit) ► Enjeu nul de covisibilité en raison de la ripisylve de la Boivre	
	<b>Buxerolles</b> : Puy Mire (Inscrit) ► Enjeux négligeables de co-visibilité grâce aux boisements du coteau	
	<b>Chasseneuil-du-Poitou</b> : Usine, abattoir industriel et Moulin d'Anguitard (INV) ► Enjeux négligeables de covisibilité en raison de la ripisylve de l'Auxance et du Clain	
	<b>Migné-Auxances</b> : principale ville de l'AER, église Sainte-Croix (IMH) ► Enjeux de co-visibilité négligeables en raison de la ripisylve et de l'insertion en c œur de bourg	
	<b>Poitiers</b> : Centre historique (CMH, IMH, INV) ► Enjeux de co-visibilité nuls en raison de la topographie et de la densité du tissu urbain	
	<b>AEI (3 km)</b>	
	<b>Migné-Auxances</b> : principale ville de l'AER, château (IMH) ► Enjeux de co-visibilité négligeables en raison de la position au c œur du tissu urbain	
<b>AER (1 km)</b>		
<b>Migné-Auxances</b> : Musée de Manuel (tourisme) ► Enjeux de co-visibilité nuls en raison de boisements et de la topographie		
<b>Migné-Auxances</b> : Orphelinat de la communauté de Salvert ► Enjeux de co-visibilité en raison de la situation au c œur des plaines ouvertes		

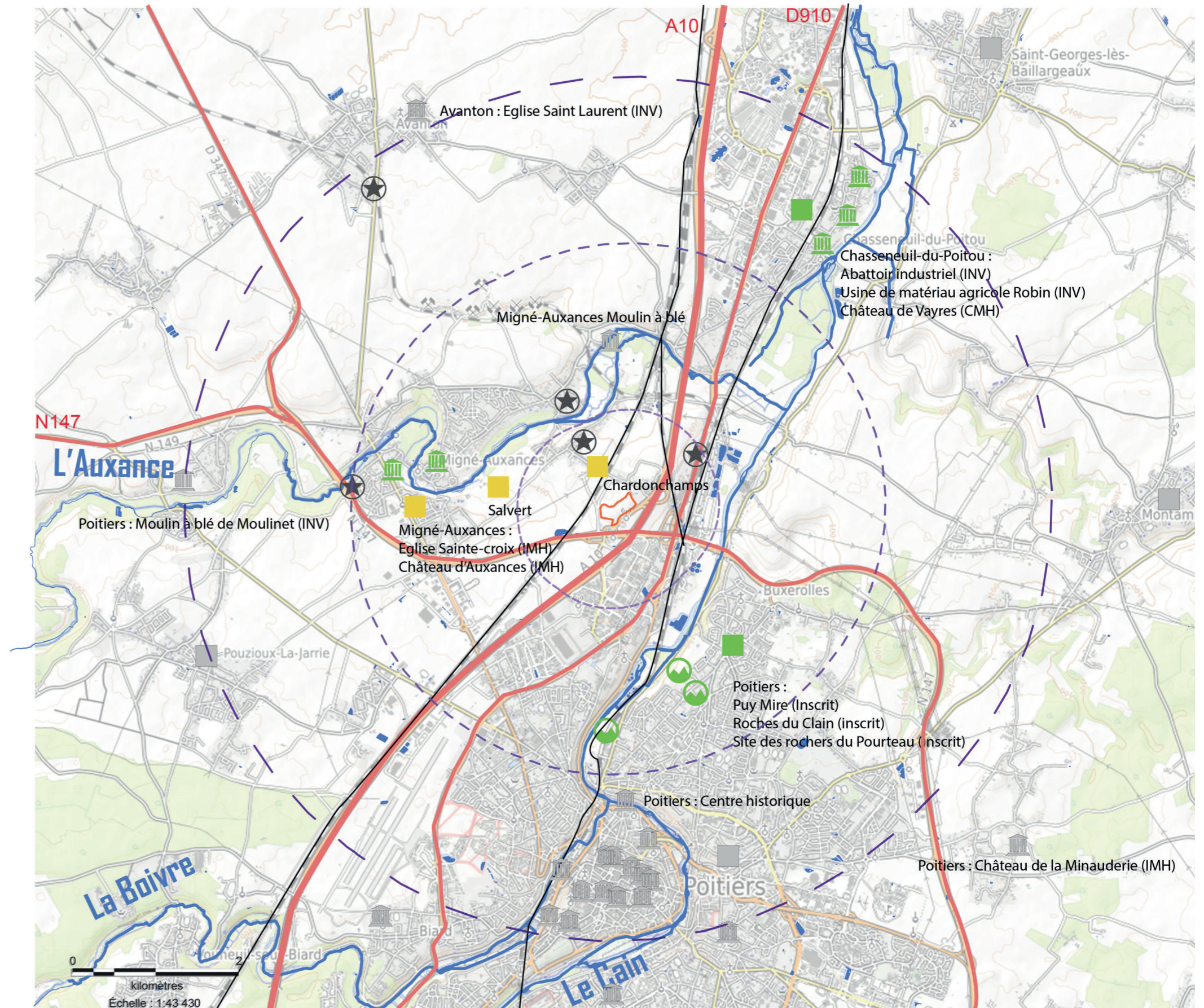
	Aires d'étude	Sensibilité
Perceptions visuelles	<b>Visibilité faible depuis le village de</b> Migné Auxances, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou	
	<b>Visibilité depuis les zones habitées de proximité</b> : Chardonchamp	
	<b>A10, N147, D910, ligne LGV</b>	

Sensibilité / Enjeux	Code Couleur associé
Nulle	
Négligeable	
Faible, à évaluer	
Modérée	
Forte	

## Carte de synthèse des enjeux patrimoniaux et du tissu bâti

### LEGENDE

- Zone de projet**  
[Carré orange]
- Aire d'étude rapprochée (AER)**  
1 km [Carré bleu pointillés]
- Aire d'étude intermédiaire (AEI)**  
3 km [Carré vert pointillés]
- Aire d'étude éloignée (AEE)**  
5 km [Carré rouge pointillés]
- Boisements**  
[Carré vert]
- Bâti**  
[Carré gris]
- Cours d'eau**  
[Carré bleu]
- ENJEUX PATRIMONIAUX**
- [Icône bâtiment gris] Sensibilité nulle
- [Icône bâtiment vert] Sensibilité négligeable
- [Icône bâtiment orange clair] Sensibilité faible
- [Icône bâtiment orange] Sensibilité modérée
- [Icône bâtiment rouge] Sensibilité forte
- [Icône étoile] Site touristique : sensibilité à évaluer
- Sites inscrits et classés**
- [Icône montagne gris] Sensibilité nulle
- [Icône montagne vert] Sensibilité négligeable
- [Icône montagne orange clair] Sensibilité faible
- [Icône montagne orange] Sensibilité modérée
- [Icône montagne rouge] Sensibilité forte
- Villages de proximité**
- [Carré gris] Sensibilité nulle
- [Carré vert] Sensibilité négligeable
- [Carré orange clair] Sensibilité faible
- [Carré orange] Sensibilité modérée
- [Carré rouge] Sensibilité forte

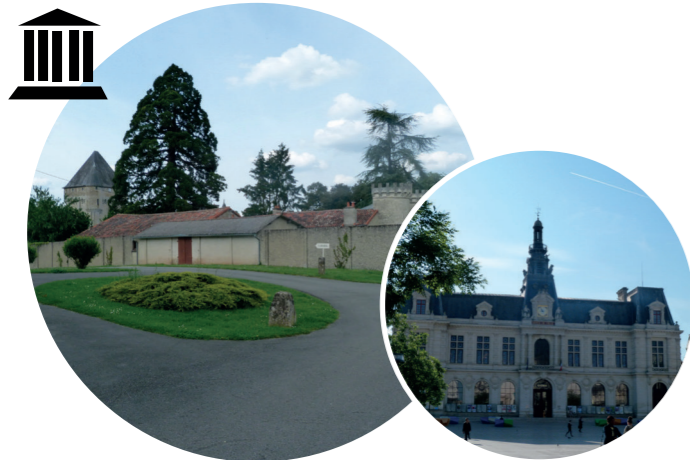




### 3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

#### SYNTHÈSE DES ENJEUX DU DIAGNOSTIC DE L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE

Aires d'étude		Sensibilité
Unités paysagères	<b>AEE (5km)</b>	
	<b>Plaine de Neuville Moncontour et Thouars</b> : Relief plat et paysage ouvert, pas de visibilité en raison de l'éloignement et de la rupture de la vallée de l'Auxance	
	<b>Vallées du Clain et de ses affluents</b> : encaissées, pourraient être les seuls points de vue mais pas de visibilité grâce au relief	
	<b>Terres de Brandes</b> : Paysages ouverts, pauvres, pas de visibilité en raison de l'éloignement et de la rupture de la vallée du Clain	
	<b>Poitiers-Chatellerault</b> : Continuité tissu urbain, lâche au Nord avec ZI, dense au Sud avec centre historique - Pas de visibilité en raison du tissu urbain dense	
	<b>Axes majeurs</b> : A10, D910, N147, ligne LGV - Pas de visibilité en raison de l'éloignement	
	<b>AEI (3km)</b>	
	<b>Poitiers-Chatellerault</b> : Visibilité depuis paysages de plaines demeurant à l'Ouest, à proximité de Migné-Auxances	
	<b>Axes majeurs</b> : A10, D910, N147, ligne LGV - Ces axes longent le site, qui est un des points de repère du territoire en raison de sa hauteur, incluant une visibilité	
	<b>AER (1km)</b>	
<b>A l'Est</b> : le site s'inscrit dans le plateau entre la vallée du Clain et la vallée de l'Auxance, dans la continuité de la zone industrielle		
<b>A l'Ouest</b> : les cultures demeurant à proximité de Poitiers forment des paysages très ouverts, d'où le site est visible		
<b>Axes majeurs</b> : A10, D910, N147 : Forte visibilité à l'approche du site, point de repère dans le territoire		
<b>ZIP (Zone d'implantation potentielle)</b>		
Le site, situé sur une ancienne décharge a une hauteur d'une vingtaine de mètres. Au sein même du site on trouve des écarts de topographie.		
Les talus sont recouverts d'une strate arbustive qui participe à l'intégration paysagère du site		
Éléments patrimoniaux et touristiques protégés	<b>AEE (5 km)</b>	
	<b>Avanton</b> : Eglise Saint-Laurent (INV), Château d'Avanton ► Enjeux nuls de co-visibilité en raison de la situation éloignées et des boisements	
	<b>Biard</b> : Ancienne bonneterie (INV) ► Enjeu nul de co-visibilité en raison de la ripisylve de la Boivre	
	<b>Biard</b> : Vallée de la Boivre (inscrit), Site de la Casette (inscrit) ► Enjeu nul de co-visibilité en raison de la ripisylve de la Boivre	
	<b>Buxerolles</b> : Puy Mire (Inscrit) ► Enjeux négligeables de co-visibilité grâce aux boisements du coteau	
	<b>Chasseneuil-du-Poitou</b> : Usine, abattoir industriel et Moulin d'Anguitard (INV) ► Enjeux négligeables de co-visibilité en raison de la ripisylve de l'Auxance et du Clain	
	<b>Migné-Auxances</b> : principale ville de l'AER, église Sainte-Croix (IMH) ► Enjeux de co-visibilité négligeables en raison de la ripisylve et de l'insertion en cœur de bourg	
	<b>Poitiers</b> : Centre historique (CMH, IMH, INV) ► Enjeux de co-visibilité nuls en raison de la topographie et de la densité du tissu urbain	
	<b>AEI (3 km)</b>	
	<b>Migné-Auxances</b> : principale ville de l'AER, château (IMH) ► Enjeux de co-visibilité négligeables en raison de la position au cœur du tissu urbain	
<b>AER (1 km)</b>		
<b>Migné-Auxances</b> : Musée de Manuel (tourisme) ► Enjeux de co-visibilité nuls en raison de boisements et de la topographie		
<b>Migné-Auxances</b> : Orphelinat de la communauté de Salvart ► Enjeux de co-visibilité en raison de la situation au cœur des plaines ouvertes		
Perceptions visuelles	<b>Aires d'étude</b>	
	<b>Visibilité faible depuis le village de Migné Auxances, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou</b>	
	<b>Visibilité depuis les zones habitées de proximité</b> : Chardonchamp A10, N147, D910, ligne LGV	



Les monuments sont pour la plupart insérés dans un tissu bâti dense : **Faible impact visuel**



L'**altitude** de la ZIP la rend visible au sein des paysages ouverts

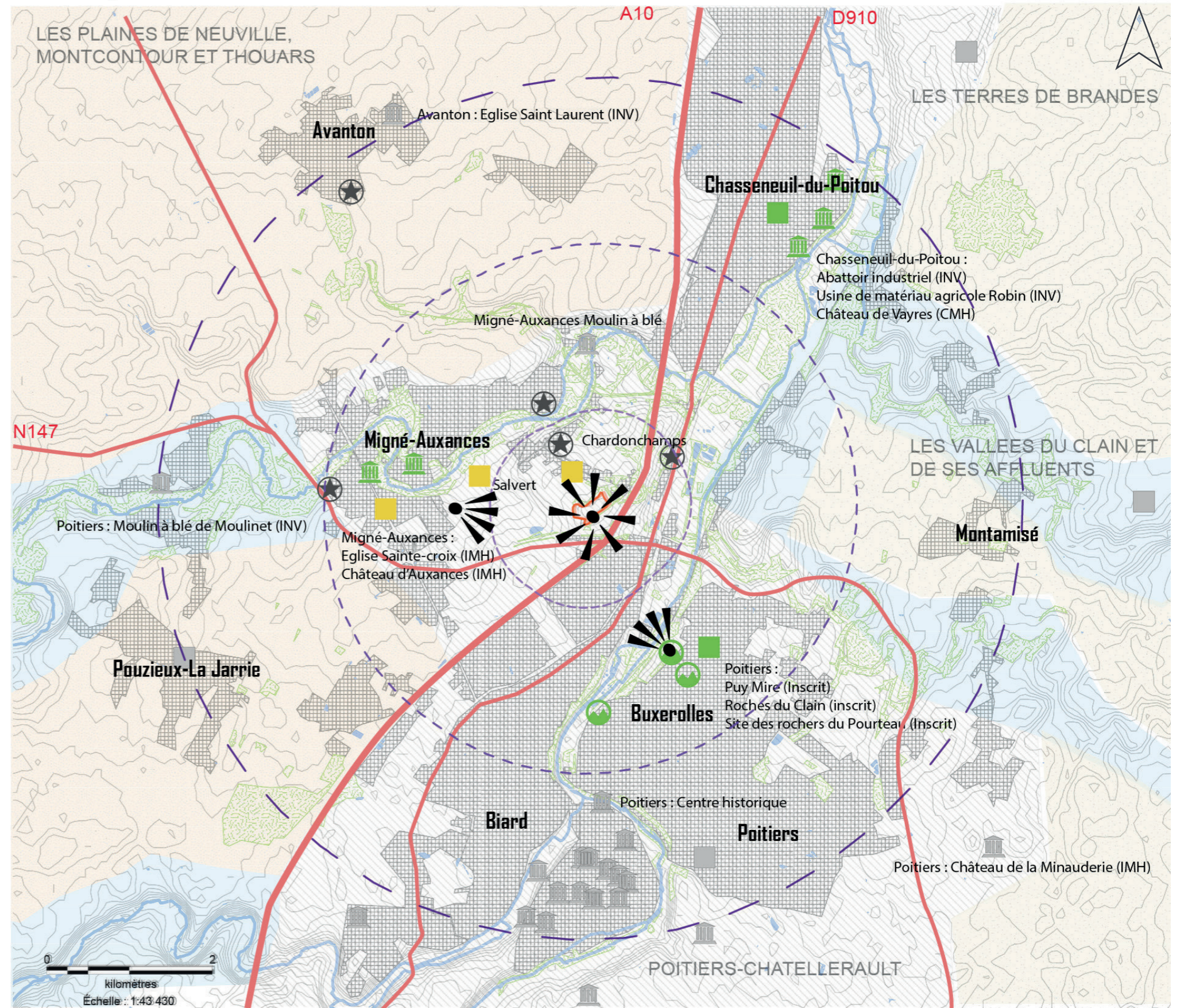


Les sites inscrits ou classés le long du Clain sont très **encaissés entourés de ripisylves denses**, et n'ont pas de co-visibilité avec le site

Sensibilité / Enjeux	Code Couleur associé
Nulle	
Négligeable	
Faible, à évaluer	
Modérée	
Forte	

### Carte de synthèse aires d'études

- LEGENDE**
- Zone de projet (ZIV)
    -
  - Aire d'étude rapprochée (AER)
    - 1 km
    - 3 km
    - 5 km
  - Boisements
    - Courbe de niveau
    - 5m
  - Bâti
    - Points de vue
  - Cours d'eau
    -
  - Unités paysagères
    - Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
    - Les Vallées du Clain et de ses affluents
    - Poitiers - Chatellerault
    - Terres de brande
  - ENJEUX PATRIMONIAUX
    - Sensibilité nulle
    - Sensibilité négligeable
    - Sensibilité faible
    - Sensibilité modérée
    - Sensibilité forte
    - Site touristique : sensibilité à évaluer
  - Zones inscrites et classées
    - Sensibilité nulle
    - Sensibilité négligeable
    - Sensibilité faible
    - Sensibilité modérée
    - Sensibilité forte
  - Villages de proximité
    - Sensibilité nulle
    - Sensibilité négligeable
    - Sensibilité faible
    - Sensibilité modérée
    - Sensibilité forte



# PHASE 2. LES IMPACTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE

## 1. LA VARIANTE D'IMPLANTATION

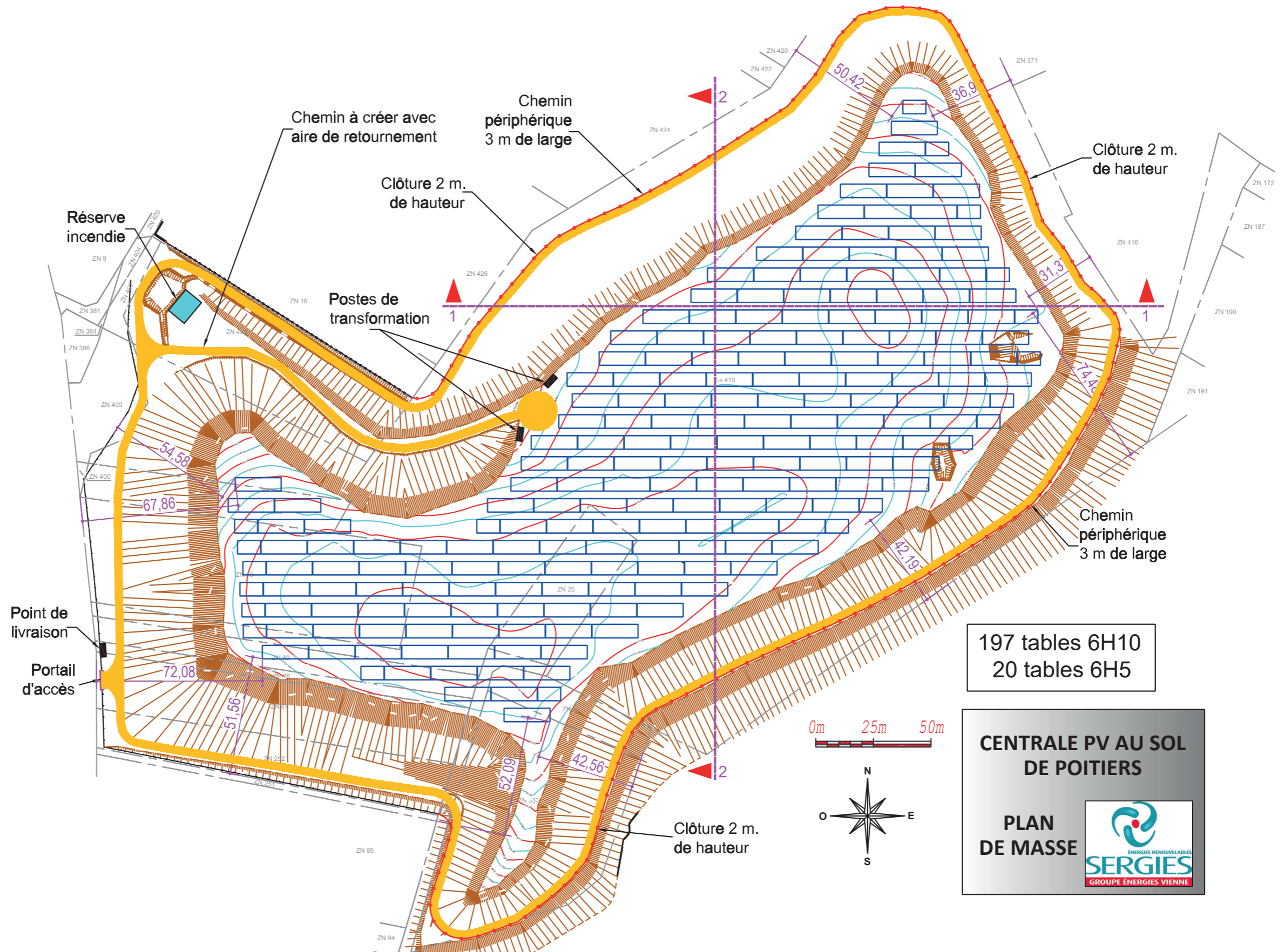
La proposition d'implantation des panneaux photovoltaïques propose une répartition Est-Ouest sur l'ensemble de la surface du site de projet.

La surface utilisée est de 4,7 ha, soit environ 44% de la surface totale de la parcelle (surface totale de 10,7 ha environ).

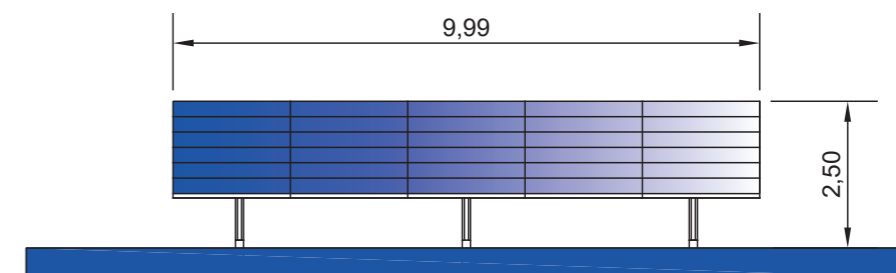
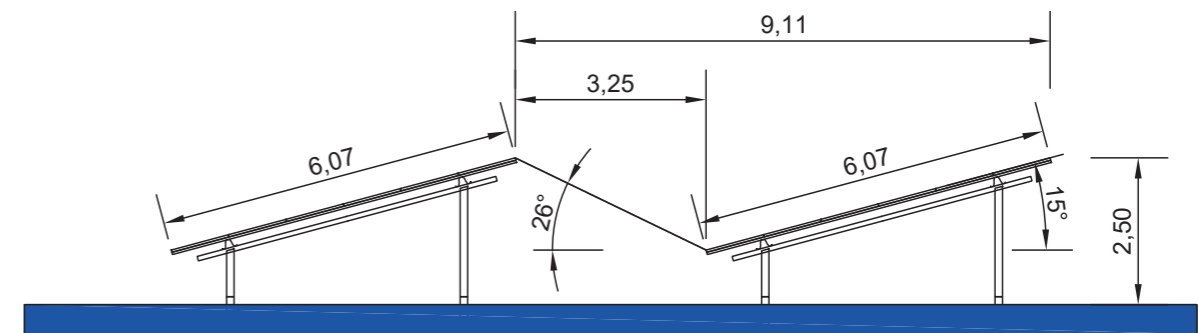
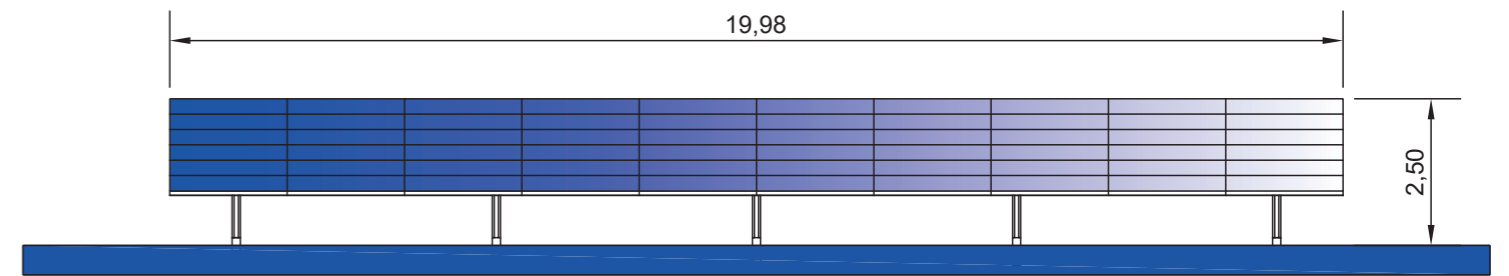
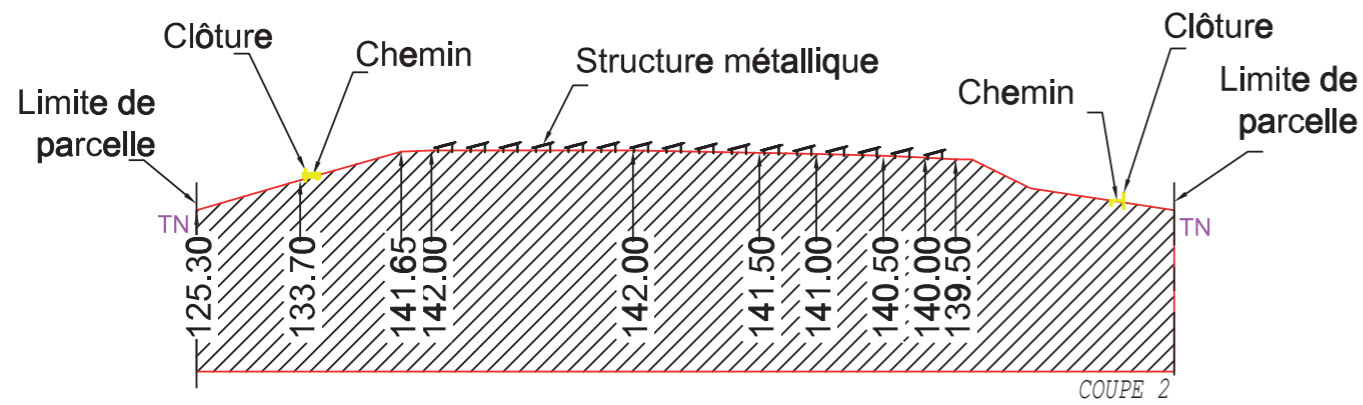
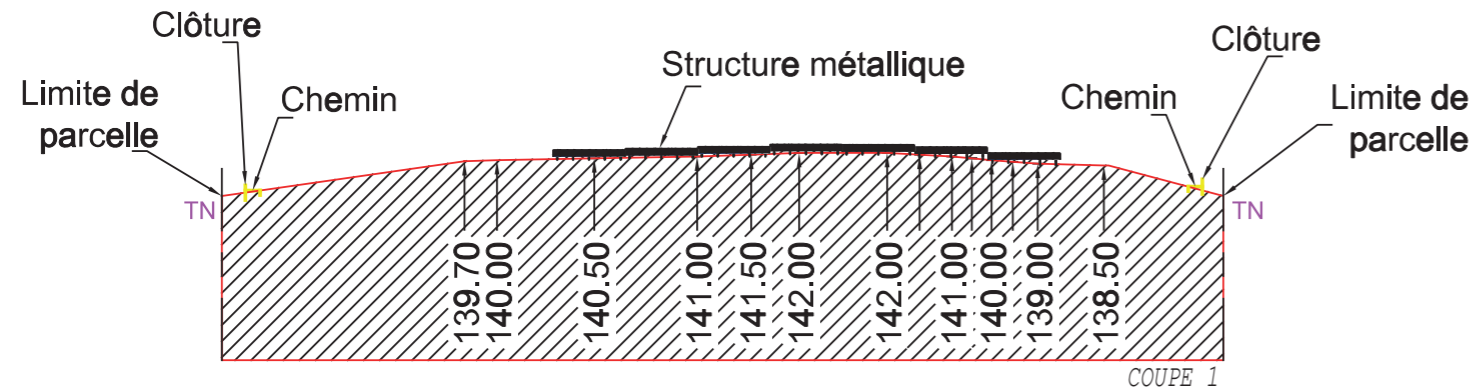
L'implantation permet de respecter les composantes paysagères du site et de limiter les terrassements :

- La mise à profit de la parcelle : plateau enherbé, ancienne zone de stockage de déchets,
- La conservation des haies périphériques sur les flancs de talus masquant la visibilité du projet depuis les extérieurs,
- La valorisation du portail et de la voie d'accès existant afin de l'aménager en piste d'accès et de maintenance sur la partie basse du site en périphérie. Un accès dessert la partie haute du talus avec une raquette de retournement pour véhicules et la présence des deux postes de transformation,
- La réutilisation des portails et de la clôture déjà en place,
- L'implantation du poste de livraison et de la réserve incendie se trouve sur la partie Ouest du site, au plus près de l'accès principal.

En revanche, les bosquets présents de manière éparse à l'heure actuelle sur le site sont supprimés n'ayant pas une logique d'implantation et de cohérence entre eux. Cependant, certaines parties des haies existantes pourront être agrémentées par des plantations en tant que mesures compensatoires au niveau des flancs du talus.



## 1.1 Coupes techniques d'implantation du projet



Source : SERGIES